

SIRVAA - Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et
de leurs Affluents
8 rue de l'église
18140 Précy

- Rapport d'activité 2020 -
- Cellule d'animation du contrat territorial Ru Vauvise-



En partenariat avec :



27/05/2021

Table des matières

Préambule.....	1
Partie I. Présentation des étapes préalables à la mise en place du contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents	2
I.1. Etat d’avancement des étapes préalables à la mise en place du contrat territorial milieux aquatiques	2
I.2. Présentation du territoire du contrat territorial Ru-Vauvise et de ses enjeux	2
Partie II. Présentation des activités de la cellule d’animation	4
II.1. L’équipe d’animation	5
II.2. Mise en œuvre du contrat territorial.....	5
II.3. Missions liées à l’étude préalable au contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents ...	5
II.4. Missions liées à la sélection des bassins-versants de l’Aubois et des Affluents de la Loire et de l’Allier	7
II.5. Missions d’animation et de communication.....	7
II.5.1. Animation de réunion liées à l’étude préalable	7
II.5.2. Animation d’une réunion de présentation de la démarche de gestion des milieux aquatiques..	11
II.5.3 Les actions d’information et de sensibilisation.....	12
II.6. L’appropriation du territoire	12
II.7. Les temps de formation, colloques et de réunions partenaires du syndicat.....	13
II.7.1. Les formations réalisées	13
II.7.2. Les colloques suivis.....	13
II.7.3. Les réunions avec les partenaires techniques suivies	13
II.8. Suivi de la qualité des eaux.....	14
II.9. Ventilation du temps de travail	14
II.9.1. Ventilation du temps de travail du chargé de mission rivières	14
II.9.2. Ventilation du temps de travail de l’agent administratif.....	16
Partie III. Budget et financement	17
Partie IV. Analyse – Bilan – Perspectives.....	17
IV.1. Analyse et bilan de l’année 2020.....	17
IV.2. Perspectives pour l’année 2021	18
Annexe 1 : Planning d’exécution et de paiement de l’étude préalable à la mise en place du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Ru et de la Vauvise en date du 14 janvier 2021	1
Annexe 2 : Territoire du futur contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents	2
Annexe 3 : Questionnaire de prise de connaissance de l’Aubois et des affluents de la Loire et de l’Allier	3
Annexe 4 : Ventilation prévisionnelle du temps de travail du chargé de mission rivières (1 ETP) pour 2021	5
Annexe 5 : Ventilation prévisionnelle du temps de travail de l’adjoint administratif (0,1 ETP) pour 2021	6
Annexe 6 : Planning prévisionnel du chargé de mission rivières (1 ETP) pour 2021	7
Annexe 7 : Planning prévisionnel de l’adjoint administratif (0,1 ETP) pour 2021	8

Table des tableaux

Tableau 1 : Etat Ecologique des masses d'eau concernées par le CTMA du Ru et de la Vauvise selon l'état des lieux de 2019	3
Tableau 2 : Etat Ecologique des autres masses d'eau gérées par le SIRVAA selon l'état des lieux de 2019	3
Tableau 3: Plan de financement du poste de chargé de mission rivières.....	17
Tableau 4 : Plan de financement de l'étude préalable à la mise en place du contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents	17

Table des Figures

Figure 1 : territoire d'intervention du SIRVAA depuis le 14 octobre 2019	1
Figure 2 : Batônnetts CARHYCE de suivi de l'oxygénation des sédiments sur les sources de la Chantereine à Groises (à gauche) et écrevisse de Louisiane pêchées dans le Boisseau à Vinon	13
Figure 3 : Répartition du temps de travail du chargé de mission rivières (1ETP) au cours de l'année 2020	15
Figure 4 : Répartition du temps de travail de l'adjoint administratif (0,5ETP) au cours de l'année 2020	16

Glossaire :

ACS : Arrêté Cadre Sécheresse

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CT : Contrat Territorial

CTMA : Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques

CoPil : Comité de Pilotage

CoTech : Comité Technique

DDT : Direction Départementale des Territoires

EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

GEMAPI : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IBD : Indice Biologique Diatomées

I2M2 : Indice Invertébrés Multi-Métrique

ONDE : Observatoire National Des Etiages

PDPG : Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles

REH : Réseau d'Evaluation des Habitats

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

SIRVA : Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents

SIRVAA : Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents

SYRAH_CE : Système Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau

Préambule

Le Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents (SIRVAA) est un syndicat de rivières travaillant sur les bassins-versants affluents de la Loire et de l'Allier dans le département du Cher. Depuis son extension par arrêté préfectoral °2019-1233 du 14 octobre 2019, le syndicat comprend 7 EPCI-FP adhérents et s'étend sur 77 communes.

Ce territoire, localisé à l'extrême Est du département du Cher est composé des 10 masses d'eau suivantes (du nord au sud) : le Balance, la Judelle, la Colette, la Vauvise, le Boisseau, la Benelle, l'Aubois, la Presle, les Barres et l'Etang Bernot. Selon l'état des lieux de 2019 du SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration, seule la masse d'eau de la Benelle est considérée en bon état écologique. Ainsi, les 9 autres masses d'eau gérées par le syndicat présentent un état moins que bon qui justifie la mise en place de démarche de contrat territorial.

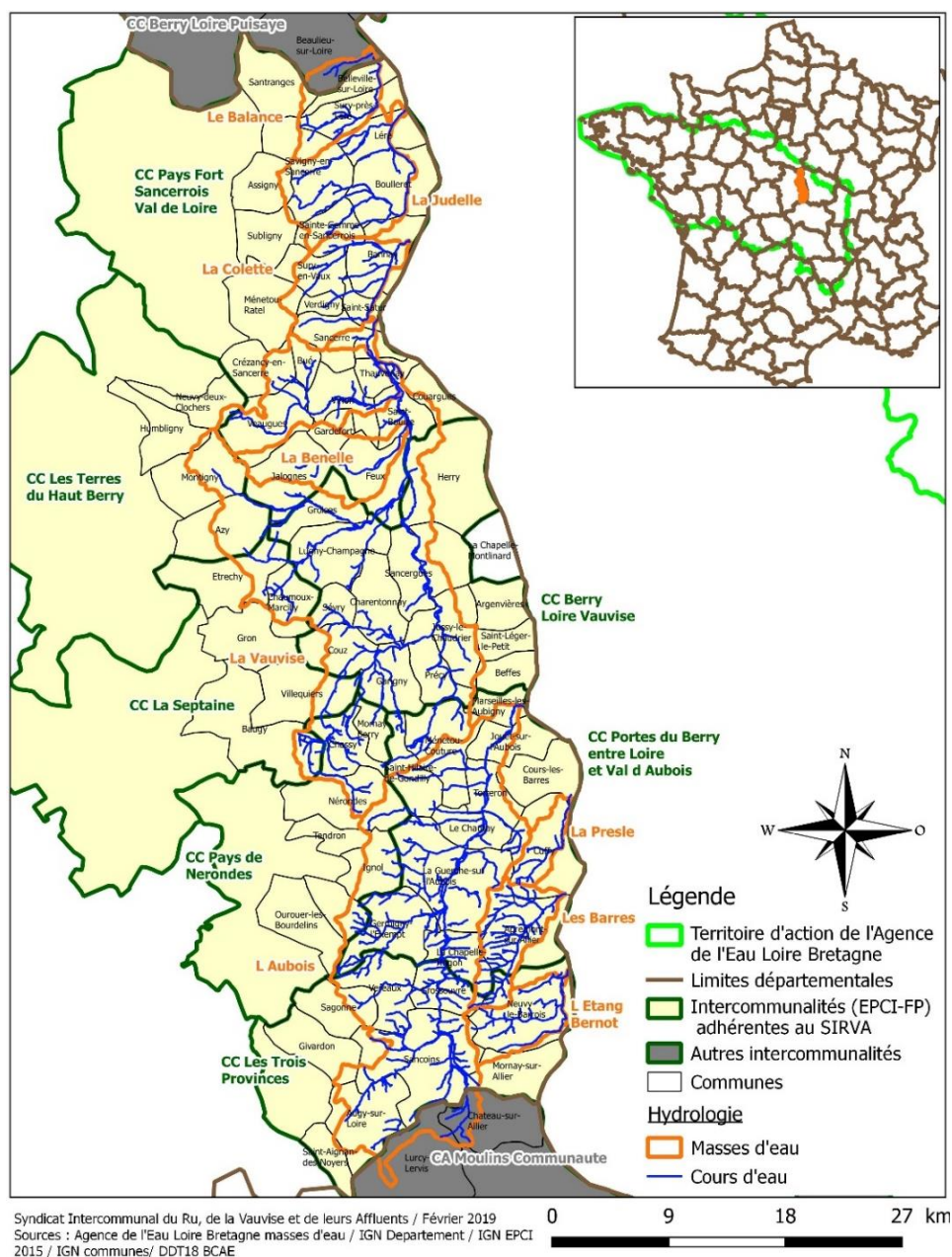


Figure 1 : territoire d'intervention du SIRVAA depuis le 14 octobre 2019

Partie I. Présentation des étapes préalables à la mise en place du contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents

I.1. Etat d'avancement des étapes préalables à la mise en place du contrat territorial milieux aquatiques

Tout d'abord, il est important de préciser que le Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques (CTMA) des bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents est en cours d'élaboration et n'est pas opérationnel durant l'année 2020. Par ailleurs, le futur contrat territorial en cours d'élaboration ne concerne que les bassins-versants du Ru et de la Vauvise, présélectionnés en février 2017, et non la totalité du territoire d'intervention du syndicat.

Suite à la présélection du territoire pour la mise en place d'un CTMA, le syndicat a enclenché une procédure de recrutement pour un poste de chargé de mission rivières, occupé depuis le 1^{er} septembre 2017 par M. CHUPIN Erwan. Au cours de l'année 2018, le syndicat a réalisé un marché public à procédures adaptées pour retenir le bureau d'études qui réaliserait l'étude préalable à la mise en place du CTMA du Ru et de la Vauvise. Cette étude a été initiée en comité de pilotage (CoPil) le 4 octobre 2018 et aboutira au cours de l'année 2021. La phase 1 du pré-diagnostic a été validé en mars 2019, la phase 2 du diagnostic partagé a été validé en juin 2020 et la phase 3 d'élaboration du programme d'action a été validé en octobre 2020. Suite au Comité de Pilotage de validation du programme d'actions, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Direction Départementale du Cher, ont demandé au syndicat de rencontrer les propriétaires privés afin de leur présenter les actions projetées pour affiner le programme d'action et s'assurer de l'acceptation sociale des actions avant la rédaction des documents règlementaires de Déclaration d'Intérêt Général et de Dossier Loi sur l'Eau.

Le planning d'exécution de l'étude préalable est consultable à l'annexe 1 du présent document.

I.2. Présentation du territoire du contrat territorial Ru-Vauvise et de ses enjeux

Le territoire concerné par le Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents (cf annexe 2), en cours d'élaboration, couvre une surface de 520 kilomètres carrés et présente une activité agricole très marquée, puisqu'elle représente les trois-quarts de l'occupation des sols. De plus, le nord du territoire présente une activité viticole importante sur les coteaux du sancerrois. Le reste du territoire est fragmenté en zones urbaines clairsemées et est composé de quelques espaces naturels avec des boisements localisés. De ce fait, l'intérêt écologique est relativement faible, avec la présence de quelques Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique lié à la présence de pelouses, prairies et étangs remarquables.

D'un point de vue réglementaire, la Vauvise depuis ses sources jusqu'à la confluence avec la Loire ainsi que les Affluents de la Vauvise depuis les sources de la Vauvise jusqu'à la confluence avec la Chantereine (incluse) sont inscrites sur les listes 1 et 2 du L.214-14.

Le réseau hydrographique du territoire (cf annexe 2) mesure environ 380 kilomètres (source : BCAE).

Tableau 1 : Etat Ecologique des masses d'eau concernées par le CTMA du Ru et de la Vauvise selon l'état des lieux de 2019

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Emplacement de la station de mesure	Données de l'état écologique issus de l'état des lieux 2019 sur les données 2015-2016-2017					Risques à l'encontre du bon état écologique soulevé par l'état des lieux 2019	
			Etat Ecologique validé	Etat Biologique	Etat physico-chimique	Etat Polluants spécifiques	Etat Chimique validé	Risque Global	Paramètres présentant un risque
FRGR2121	Le Benelle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vauvise	Benelle à Saint-Bouize	Bon				Bon	Respect	Aucun
FRGR2153	Le Boisseau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le canal latéral à la Loire	Boisseau à Vinon	Moyen				Mauvais	Risque	Nitrates, morphologie et obstacles
FRGR2198	La Colette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	Colette à Saint-Satur	Médiocre	I2M2 et IPR	DBO5 et Phosphore total		Mauvais	Risque	Pesticides, morphologie et hydrologie
FRGR0290	La Vauvise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	Vauvise à Jussy-le-Chaudrier	Moyen	I2M2 et IPR	Bilan O2 (taux saturation et O2 dissous)		Mauvais	Risque	Pesticides, morphologie et obstacles

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais

Tableau 2 : Etat Ecologique des autres masses d'eau gérées par le SIRVAA selon l'état des lieux de 2019

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Emplacement de la station de mesure	Données de l'état écologique issus de l'état des lieux 2019 sur les données 2015-2016-2017					Risques à l'encontre du bon état écologique soulevé par l'état des lieux 2019	
			Etat Ecologique validé	Etat Biologique	Etat physico-chimique	Etat Polluants spécifiques	Etat Chimique validé	Risque Global	Paramètres présentant un risque
FRGR0289	L'Aubois et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	Aubois à Marseille les Aubigny	Moyen	IMBR			Données non disponibles	Risque	Morphologie et obstacles
FRGR1017	La Balance et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	Balance à Belleville-sur-Loire	Médiocre	I2M2 et IPR			Bon	Risque	Pesticides, morphologie et hydrologie
FRGR2033	Les Barres et ses affluents depuis la source jusqu'au canal latéral à la Loire	Barres à Apremont-sur-Allier	Mauvais	I2M2	Nitrites		Données non disponibles	Risque	Morphologie, obstacles et hydrologie
FRGR2016	L'Etang Bernot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	Etang Bernot à Neuville-Barrois	Médiocre	I2M2 et IPR			Données non disponibles	Risque	Pesticides, morphologie, obstacles et hydrologie
FRGR2228	La Judelle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	Judelle à Léré	Moyen	I2M2			Mauvais	Risque	Pesticides, morphologie, obstacles et hydrologie
FRGR2049	La Presle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire	Presle à Cuffy	Mauvais	I2M2	Taux O2 dissous		Données non disponibles	Risque	Pesticides, morphologie, obstacles et hydrologie

	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais

Les bassins-versants du Ru et de la Vauvise sont divisés en 4 masses d'eau dont les états écologiques validés dans l'état des lieux de 2019 sont présentés ci-dessus (cf tableau 1 page 3) :

- Masse d'eau de la Benelle (FRGR2121) : état bon ;
- Masse d'eau du Boisseau (FRGR2153) : état moyen ;
- Masse d'eau de la Colette (FRGR2198) : état mauvais ;
- Masse d'eau de la Vauvise (FRGR0290) : état moyen.

Le diagnostic partagé de l'étude préalable au Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les bassins-versants du Ru et de la Vauvise a permis d'identifier les altérations principales des 4 masses d'eau concernées. Ainsi la masse d'eau de la/du :

- Vauvise présente un état global de l'hydromorphologie moyen à très mauvais avec les compartiments morphologie, continuité et annexes hydrauliques déclassants ;
- Boisseau présente un état global de l'hydromorphologie mauvais à très mauvais avec les compartiments morphologie, continuité, hydrologie et annexes hydrauliques déclassants ;
- Benelle présente un état global de l'hydromorphologie moyen à très mauvais avec les compartiments morphologie, continuité et annexes hydrauliques déclassants ;
- Colette présente un état global de l'hydromorphologie mauvais à très mauvais avec les compartiments morphologie, continuité et annexes hydrauliques déclassants.

Les origines de ces altérations sont multiples et sont principalement dues aux anciennes actions de recalibrage, rectification et curage des cours d'eau, à la présence de nombreux obstacles à l'écoulement ainsi que par le manque de végétation rivulaire.

Par ailleurs, l'état écologiques du bassin-versant de l'Aubois et des bassins-versants des affluents de la Loire et de l'Allier présentent un état écologique altéré selon l'état des lieux de 2019 (cf tableau 2 en page 3).

Partie II. Présentation des activités de la cellule d'animation

L'année 2020 a été rythmée par plusieurs projets dont :

- La réalisation de l'étude préalable au CTMA du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents (suivi du bureau d'études, analyse des documents produits par le bureau d'études, réalisation de réunions, prospection de terrain, ...) ;
- La prise de connaissance du territoire de l'Aubois et des bassins-versants des affluents de la Loire et de l'Allier faisant suite à l'extension du syndica depuis le 14 octobre 2019;
- Les sollicitations transverses venant des communes, communautés de communes et propriétaires privés (concertation SDAGE 2022-2027, concertation pour l'élaboration d'une liste d'ouvrages prioritaires dans le cadre de la politique apaisée, concertation pour la révision de l'Arrêté Cadre Sécheresse du département du Cher, ...).

Par ailleurs, l'année 2020 a également été une année importante avec le renouvellement du Comité Syndical suite aux élections municipales.

II.1. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée d'un animateur, Erwan CHUPIN, agent contractuel de la fonction publique territoriale à temps plein et d'une secrétaire comptable, Noémie LEBRET, agent contractuel de la fonction publique à temps non complet de 17,5/35ème.

Initialement, M. CHUPIN a été recruté en CDD d'un an du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Son contrat a été renouvelé pour une période de 3 ans du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

Mme LEBRET a été recrutée en CDD d'un an du 18 mai 2020 jusqu'au 17 mai 2021.

II.2. Mise en œuvre du contrat territorial

Le contrat territorial étant en cours d'élaboration, aucune action n'a été entreprise sur l'application du contrat territorial. Toutefois, l'étude préalable à la mise en place du CTMA sur les bassins-versants du Ru et de la Vauvise est en cours d'exécution depuis octobre 2018 et jusqu'en 2020. Ainsi, le syndicat a suivi et accompagné le bureau d'études dans le cadre de cette étude préalable.

Le calendrier simplifié (cf annexe 1 pour le planning complet) d'exécution de l'étude préalable, prenant en compte les dernières modifications en date du 14 janvier 2021 est le suivant :

- Phase 1 « Pré-diagnostic » : d'octobre 2018 à mars 2019 (6 mois au lieu de 3 mois) ;
- Phase 2 « Diagnostic partagé » : d'avril 2019 à juin 2020 (15 mois au lieu de 13 mois) ;
- Phase 3 « Programme d'action » : de juillet 2020 à octobre 2020 (4 mois d'exécution) ;
- Etape de concertation avec les propriétaires privées et les élus locaux : de novembre 2020 à mars 2021 (4 mois, non prévu initialement) ;
- Phase 4 « Déclaration d'Intérêt Général » : de février à avril 2021 (3mois au lieu de 2 mois).

II.3. Missions liées à l'étude préalable au contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents

Dans le prolongement des années 2018 et 2019, l'année 2020 a été marquée par la réalisation de l'étude préalable à la mise en place du Contrat Territorial sur les bassins-versants du Ru et de la Vauvise.

Pour rappel, le lancement de l'étude préalable à la mise en place du contrat territorial a eu lieu en réunion du Comité de Pilotage le 4 octobre 2018, la validation de la phase 1 du pré-diagnostic a eu lieu en Comité de Pilotage le 26 mars 2019. Ainsi, le diagnostic partagé, d'une durée initiale de 13 mois, constitué d'une phase de prospection de terrain pour évaluer l'hydromorphologie sur le bassin-versant du Ru et de la Vauvise et du diagnostic ouvrage a été lancé suite à cette réunion du 26 mars 2019. Les prospections ayant été réalisées en 2019, le bureau d'études CE3E a réalisé l'analyse des données et la rédaction du rapport du diagnostic, de l'atlas cartographique et du recueil des fiches ouvrages sur l'année 2020. Un comité Technique de co-construction du diagnostic partagé a été réalisé le 24 février 2020 en présentiel. Le rapport de diagnostic partagé présenté lors de ce CoTech n'étant pas satisfaisant sur la forme et sur le fond, de nombreuses modifications du document ont alors été demandées au bureau d'études pour rectifier le document. Par ailleurs, de nombreuses remarques sur le traitement du volet

agricole dans le document ont été émises par les élus du syndicat, il a été demandé au bureau d'études de rester factuel et de ne pas analyser les éléments sans argumentaire constructif.

Ensuite, à cause de la crise sanitaire du Covid19 avec les difficultés à pouvoir organiser un comité de Pilotage en présentiel, le syndicat a signé un avenant avec le Bureau d'études CE3E pour prolonger la réalisation du diagnostic partagé de 2 mois. Etant donné la situation sanitaire, il a été décidé de réaliser un Comité de Pilotage en visio-conférence en date du 9 juin 2020 avec l'ensemble des partenaires technico-financiers et associatifs du syndicat. Lors de ce Comité de Pilotage, l'ancien Président du Syndicat et quelques élus ont émis un vote abstentionniste pour la validation du diagnostic partagé à cause du traitement du volet agricole dans ce dossier. Bien que cette validation ait été effective, puisque la majorité s'est exprimée en ce sens, une rencontre entre l'ancien Président du Syndicat et M. CAMPHUIS, directeur de la délégation Centre Loire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été réalisée le mercredi 8 juillet afin de comprendre les raisons de ce vote abstentionniste. Lors de cet échange, l'ancien Président a confié que ce vote abstentionniste tenait d'une maladresse de sa part car relevant d'un positionnement personnel et non d'une volonté à arrêter la démarche de mise en place d'un Contrat Territorial.

Ensuite, avec le retard pressenti lié à la crise sanitaire du Covid19 et au vote abstentionniste du Président du syndicat lors du Comité de Pilotage du 9 juin 2020, le syndicat avait demandé au bureau d'études d'anticiper la rédaction du programme d'action en prenant comme secteur la masse d'eau du Boisseau. A ce titre, une réunion du comité technique restreinte sans le bureau d'études a été proposée le 31 juillet 2020 pour aiguiller le bureau d'études dans la rédaction du programme d'actions en tenant compte des attentes et modalités de rédaction d'un Contrat Territorial Milieux Aquatique relevant du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ainsi, suite à cette réunion, le chargé de mission rivières du SIRVAA a renforcé son suivi avec le bureau d'études et a contribué activement en la hiérarchisation des groupements d'actions et en la rédaction du programme d'action de 2022 à 2027. Par ailleurs, avec les élections municipales et le renouvellement des élus, le syndicat s'est réorganisé et a procédé à des élections en comité syndical du 3 septembre 2020. Lors de ce 1^{er} comité syndical, de nombreuses modifications au sein du Bureau et un changement de Président s'est opéré. Avec les nouveaux élus du syndicat, 2 réunions du Comité Technique en visio-conférence ont été réalisées le 15 septembre 2020 et le 19 octobre pour procéder à la co-construction du programme d'actions. Lors de ces réunions, plusieurs modifications des actions et du programme d'action ont été apportés autant sur le fond que la forme. Enfin, ce programme d'action a été validé en Comité de Pilotage le 29 octobre 2020.

Pour finir, le syndicat a proposé une réunion de calage en visio-conférence le 17 novembre 2020 avec les partenaires technico-financiers, la DDT et le bureau d'études pour cadrer la rédaction des pièces réglementaires pour l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Générale et pour permettre l'autorisation ou la déclaration du programme d'actions. Lors de cette réunion la DDT et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont demandé au syndicat de rencontrer les propriétaires privés concernés par les travaux avant de lancer la rédaction de ces dossiers réglementaires. De ce fait, le syndicat s'est inscrit dans une démarche de concertation descendante avec l'organisation d'une réunion à destination des Présidents de communautés de communes, de réunions avec les équipes communales concernées par les travaux puis à des rencontres individuelles avec les propriétaires privés.

II.4. Missions liées à la sélection des bassins-versants de l'Aubois et des Affluents de la Loire et de l'Allier

Le Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de ses Affluents (SIRVAA) a été créé par extension du SIRVA suite à l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019. Depuis cette date, le syndicat est compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Préservation des Inondations (GEMAPI) sur les masses d'eau du Balance, de la Judelle, de l'Aubois, de la Presle, des Barres et de l'Étang Bernot en plus des masses d'eau de la Colette, de la Vauvise, du Boisseau et de la Benelle.

Pour acter de la nouvelle forme du syndicat et pour maintenir les subventions de la cellule d'animation, une demande de sélection des bassins-versants de l'Aubois et des bassins-versants des Affluents de la Loire et de l'Allier pour la réalisation d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques a été émise le 22 juillet 2020 par l'ancien président du syndicat. Cette demande a reçu un retour favorable du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en séance du 3 novembre 2020 validant ainsi la sélection des territoires cités pour la mise en place d'un CTMA.

Par ailleurs, dans l'optique de montrer que le syndicat s'intéresse à ces nouveaux territoires et pour permettre d'acquérir des connaissances de ces bassins-versants, le chargé de mission a rédigé un questionnaire (cf annexe 4) de prise de connaissance et a adressé aux communes et communautés de communes concernées. L'adjoint administratif a réalisé la tenue du registre du suivi du questionnaire et la compilation des réponses sur un fichier excel. Initialement, il était prévu de réaliser une analyse des réponses et de prévoir une réunion de présentation en Comité syndical. Toutefois, avec la réalisation du programme d'action en appui au bureau d'études CE3E et l'enchaînement avec la phase de concertation, cette analyse n'a pas pu être menée par le chargé de missions sur 2020.

II.5. Missions d'animation et de communication

II.5.1. Animation de réunion liées à l'étude préalable

Animation en comité technique

Le comité technique a été réuni à trois reprises sur 2020 pour permettre la co-construction diagnostic partagé (phase 2) et la co-construction du programme d'actions. De plus, deux réunions en groupe techniques restreints ont été organisées pour aiguiller le bureau d'études CE3E pour la rédaction du programme d'action et pour cadrer le bureau d'études CE3E pour la rédaction des pièces réglementaires pour l'obtention de la DIG et permettre la déclaration ou l'autorisation des travaux.

Comité Technique du 24 février 2020 pour la co-construction du diagnostic partagé :

Sur les 18 invitations envoyées, 13 personnes étaient présentes et 2 ont été excusées. Pour la préparation de cette réunion, le rapport de la phase 2 du diagnostic partagé avait été transmis à l'avance.

Lors de cette réunion, de nombreuses remarques ont été émises sur le traitement du monde agricole dans le diagnostic partagé et l'absence du traitement des problématiques de qualité de l'eau liée aux usages domestiques et aux réseaux d'eaux pluviales. Lors de cette réunion, il a été demandé au bureau d'études de rester factuel et de ne pas émettre de conclusion sur les sources d'altération des milieux lorsqu'aucun élément direct n'est présenté. Par ailleurs, lors de cette réunion, un grand nombre de remarques sur la forme du rapport écrit du diagnostic partagé ont été formulées par les membres du comité technique.

Comité Technique restreint du 31 juillet 2020 pour l'aiguillage pour la rédaction du programme d'actions et l'analyse des propositions d'actions sur la masse d'eau du Boisseau :

Sur les 21 invitations envoyées, 9 personnes étaient présentes et 5 ont été excusées dont le directeur et le chef de projet du bureau d'études CE3E. Cette réunion à l'initiative du Syndicat et en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne avait pour but d'aiguiller le bureau d'études CE3E pour la rédaction du programme d'action en tenant compte des attentes du syndicat et du cadre de l'outil contrat territorial modifié avec le passage du 10^{ème} au 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Par ailleurs, le comité technique restreint a analysé et commenté le programme d'actions réalisé par le bureau d'études CE3E sur la masse d'eau du Boisseau. Ainsi, de nombreux ajustements du programme d'actions ont été demandés au bureau d'études CE3E notamment le regroupement de certaines actions sur le même secteur, le retrait des actions d'entretien de la ripisylve et des actions de gestion des espèces exotiques envahissantes et la prise en considération des modalités de rédaction d'un programme d'action rependant aux attentes du 11^{ème} programme. Il a également été demandé au bureau d'études d'être plus rigoureux dans la rédaction des rapports écrits.

Enfin, étant donné que cette première proposition de programme d'action n'était pas satisfaisante, il a été décidé que le chargé de mission rivières du SIRVAA travaille avec le bureau d'études pour la rédaction de ce programme d'action.

Comité Technique en visio-conférence du 15 septembre 2020 pour la co-construction du programme d'action :

Sur les 16 invitations envoyées, 14 personnes étaient présentes et 1 a été excusée. Cette première réunion du Comité Technique pour la co-construction du programme d'action a consisté en la présentation de l'ensemble des actions proposées sur les masses d'eau de la Vauvise et du Boisseau. Ainsi, les membres du Comité Technique ont demandé l'ajustement de quelques actions et de procéder à la hiérarchisation des actions afin de bâtir le programme d'actions. Par ailleurs, Il a également été demandé au bureau d'études d'être plus rigoureux dans la rédaction des rapports écrits.

Comité Technique en visio-conférence du 19 octobre 2020 pour la co-construction du programme d'actions :

Sur les 16 invitations envoyées, 12 personnes étaient présentes et 3 ont été excusées. Cette seconde réunion du Comité Technique pour la co-construction du programme d'action a consisté en la présentation du programme d'actions selon le phasage sur 6 années de 2022 à 2027. Ainsi, les membres du Comité Technique ont demandé l'ajustement de quelques actions et a procédé à la hiérarchisation des actions afin de bâtir le programme d'actions. Concernant la structure du programme d'action, les membres du comité technique ont trouvé qu'il était dommage de trouver peu d'actions de renaturation de cours d'eau. Sur ce sujet, il aurait pu être intéressant de proposer d'autres techniques de renaturation avec des gains écologiques moins importants mais également moins coûteuses afin de proposer plus d'actions de ce type. De plus, peu d'actions de restauration de zones humides ou de zones de frayères ont également été proposées. Toutefois, par manque de temps de construction du programme d'actions et à cause des moyens financiers restreint du syndicat, il a été décidé d'ajuster le programme d'action présenté en comité technique pour le soumettre à validation en comité de Pilotage du 29 octobre 2020.

Comité Technique restreint en visio-conférence du 17 novembre 2020 pour la rédaction des documents réglementaires de DIG et de DLE :

Cette réunion de cadrage a été organisée par le Syndicat avec la participation de Mme CHOUCARD de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de Mme NORMAND du conseil Départemental, de M. MALATRE et de M. RODRIGUEZ de la Direction Départementale du Cher et en présence du chef de projet du bureau d'études CE3E et du bureau restreint du SIRVAA. L'objectif de cette réunion consistait à donner le cadre réglementaire et les attentes de la DDT du Cher pour la rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de Dossier Loi sur l'Eau. Lors de cette réunion, M. MALATRE a informé de l'évolution de la nomenclature loi sur l'eau facilitant la procédure réglementaire pour des actions de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, de la liste des pièces à joindre aux dossiers de DIG et DLE, des délais d'instruction de la DIG et de l'enquête publique. Lors de cette réunion, la DDT et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont demandé au syndicat de rencontrer les propriétaires privées concernées par des actions projetées avant de lancer les démarches de DIG et de DLE. En effet, il est préférable de lancer l'instruction de ces dossiers et l'enquête publique lorsque l'acceptation sociale des actions est acquise ou pré-sentie. A contrario, il ne semble pas pertinent d'intégrer dans ces dossiers et dans le programme d'actions des actions pour lesquelles les propriétaires sont défavorables à une intervention du syndicat.

Animation en comité de pilotage

En 2020, le comité de pilotage a été réuni deux fois pour la validation de la phase 2 du diagnostic partagé et pour la phase 3 d'élaboration du programme d'actions.

Comité de Pilotage en visio-conférence du 9 juin 2020 pour la validation du diagnostic partagé :

Sur les 35 invitations envoyées, 23 personnes étaient présentes et 3 ont été excusées. Le rapport écrit et le support visuel de la réunion ont été envoyés une semaine avant la date de la réunion.

Cette réunion a consisté en la présentation du diagnostic partagé, posé suite à une campagne de prospection de terrain de 4 semaines étendues depuis avril 2019 à août 2019. De nombreuses interrogations récurrentes ont été émises par les élus du comité de pilotage sur l'impact des barrages de castor, l'impact des actions d'effacement d'ouvrages hydrauliques sur la ligne d'eau, sur l'impact engendré par des points d'abreuvement sauvage, l'entretien des berges et de la ripisylve. De plus, certains membres de ce comité ont estimé que ce diagnostic présentant des éléments à charge contre la profession agricole et qu'il était primordial de rester factuel et de ne pas analyser ces faits sans arguments justifiés. C'est pour cette raison que plusieurs élus du syndicat dont l'ancien Président du SIRVAA ont émis un vote abstentionniste lors du vote du diagnostic partagé. Toutefois, ce diagnostic partagé a été validé à la majorité des membres du CoPil.

Enfin, dans le but de lever ces points de blocages, il a été demandé aux membres du Comité de Pilotage de valider certaines demandes pour améliorer la vision agricole traitée par le document.

Comité de Pilotage en visio-conférence du 29 octobre 2020 pour la validation du programme d'actions :

Sur les 35 invitations envoyées, 21 personnes étaient présentes et 8 ont été excusées. Le rapport écrit et le support visuel de la réunion ont été envoyés une semaine avant la date de la réunion.

Cette réunion a consisté en la présentation du programme d'actions projeté pour le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de 2022 à 2027. Ainsi, l'ensemble des actions projetées dans le programme d'action ont été présentées. Lors de ces échanges, plusieurs élus du syndicat ont émis des inquiétudes quant aux impacts des travaux de restauration de la continuité écologique sur le milieu et sur la ligne d'eau. Toutefois, ces derniers se sont montrés favorables pour la réalisation d'études multi-scénario qui permettront de répondre à ces inquiétudes et qui seront des outils d'aide à la décision pour le rétablissement de la continuité écologique en tenant compte des usages au droit de l'ouvrage et du patrimoine existant par rapport aux objectifs réglementaires et aux gains écologiques attendus. Enfin, des inquiétudes quant au financement de ce programme d'action par les élus du syndicat ont également été exprimées.

Ce programme d'actions a été validé à l'unanimité des membres présents.

Animation de réunions de présentation en Comité Syndical

Au cours de l'année 2020, trois réunions de présentation de l'état d'avancement et des résultats apportés par l'étude préalable ont été réalisés en comité syndical.

Réunion du 19 février 2020 :

Cette réunion en comité syndical, animée par le chargé de mission rivières, avait pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement de l'étude diagnostique préalable et de présenter une synthèse du diagnostic partagé. Lors de cette réunion, les élus locaux ont fait part de leurs réticences sur le thème du rétablissement de la continuité écologique et sur leur regret que cette étude ne prenne pas en compte les aspects sociétaux et patrimoniaux.

Réunion du 26 octobre 2020 :

Cette réunion en comité syndical, animée par le chargé de mission rivières, avait pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement de l'étude diagnostique préalable et de présenter le premier projet de programme d'action de 2022 à 2027. Lors de cette réunion, de nombreuses questions et interrogations sur l'évolution des milieux aquatiques et sur la stabilité des berges ont été posées en cas d'effacement ou d'arasement d'ouvrage. A ces interrogations, M. CHUPIN a indiqué que le syndicat prendrait toutes ses précautions avant d'intervenir sur le rétablissement de la continuité écologique avec la réalisation d'études multi-scénarios ou d'études de faisabilité technique pour permettre de sélectionner le scénario selon le gain écologique apporté et les usages présents sur le secteur tout en prenant en considération l'évolution de la ligne d'eau et la stabilité des ouvrages de franchissement sur le linéaire concerné. Par ailleurs, certaines actions ont été remises en question par les élus locaux, possédant une connaissance du territoire ainsi que la sensibilité de certains secteurs par rapport aux assecs estivaux.

Réunion du 9 décembre 2020 :

Pour faire suite à la validation du programme d'action en réunion du Comité de Pilotage du 29 octobre 2020, une nouvelle réunion du Comité Syndical associant les Présidents des communautés de communes adhérentes au SIRVAA a été effectuée. Lors de cette réunion, le programme d'action validé en Comité de Pilotage a été détaillé et le chargé de mission rivières a également présenté les simulations budgétaires associées au programme de travaux sur la période de 2022 à 2027. Malgré la réticence sur le volet financier, les Présidents de communautés de communes présents et leurs représentants ont informé le syndicat de leur accord de principe sur la réalisation d'un programme d'action évalué à environ 1,8 million d'euros (animation comprise).

Réunions avec les équipes communales d'octobre 2020 à janvier 2021 :

Par ailleurs, le syndicat est également allé à la rencontre des élus locaux et conseils municipaux pour présenter le syndicat et les actions projetées dans le programme d'actions de 2022 à 2027. Ces réunions ont permis aux élus communaux ne connaissant pas le syndicat d'être informés sur le rôle du syndicat et ses missions, mais également de rassurer les élus sur la réalisation des futurs travaux projetés par le syndicat. De plus, lors de ces échanges, quelques propriétaires ont pu être rencontrés et des ajustements de certaines actions ont été proposés. Sur les 14 communes concernées, 13 équipes communales ont pu être rencontrées sur les dates suivantes :

- Mardi 13 octobre 2020 avec les élus de la commune de Jussy-le-Chaudrier ;
- Mardi 1^{er} décembre 2020 avec les élus de la commune de Saint-Martin-des-Champs ;
- Mardi 8 décembre 2020 avec les élus de la commune de Feux ;
- Mercredi 9 décembre 2020 avec les élus de la commune de Saint-Bouize ;
- Jeudi 10 décembre 2020 avec les élus de la commune de Vinon ;
- Jeudi 10 décembre 2020 avec les élus de la commune de Lugny-Champagne ;
- Lundi 14 décembre 2020 avec les élus de la commune de Veaugues ;
- Jeudi 17 décembre 2020 avec les élus de la commune de Garigny ;
- Jeudi 17 décembre 2020 avec les élus de la commune de Précy ;
- Vendredi 18 décembre 2020 avec les élus de la commune de Saint-Satur ;
- Mercredi 6 janvier 2021 avec les élus de la commune de Sancergues ;
- Mardi 12 janvier 2021 avec les élus de la commune de Mornay-Berry ;
- Vendredi 22 janvier 2021 avec les élus de la commune de Herry.

II.5.2. Animation d'une réunion de présentation de la démarche de gestion des milieux aquatiques

Avec le renouvellement des élus du syndicat, suite aux élections municipales de 2020, et aux difficultés perçues pour la mise en œuvre d'une démarche de contrat territorial, une réunion de présentation de la gestion des milieux aquatiques pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI a été organisée le 30 septembre 2020 à Bourges. Cette réunion organisée et animée par Mme NORMAND du Conseil Départemental, Mme MOREAU du Conseil Régional, Mme CHOUCARD de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de M. CHUPIN du SIRVAA avait pour objectif de présenter le cadre réglementaire d'intervention des syndicats de rivières, les partenaires institutionnels associés à cette démarche, l'outil

du contrat territorial ainsi que de présenter le SIRVAA et ses projets. Cette réunion de présentation de la politique de gestion des milieux aquatiques était adressée aux délégués titulaires et suppléants du SIRVAA et aux Présidents des communautés de communes. Sur les 82 invitations envoyées aux délégués titulaires et suppléants du SIRVAA, 17 personnes étaient présentes et 1 a été excusée.

Par ailleurs, cette réunion a également réuni les personnes suivantes :

- M. FRERARD, Vice-Président de la communauté de communes « la Septaine » ;
- M. HURABIELLE, Président de la communauté de communes « les Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois » ;
- M. ROUSSEAU, Président de la communauté de communes « les Terres du Haut Berry » ;
- M. GUIBLIN, Président de la communauté de communes « les Trois Provinces »
- M. PORIKIAN, Président de la communauté de communes « Pays de Nérondes » ;
- M. PABIOT, Président de la communauté de communes « Pays Fort sancerrois Val de Loire » ;
- M. CAMPHUIS, directeur de la délégation Centre Loire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Mme RIVET, Vice-Présidente du Conseil Régional Centre Val de Loire ;
- M. ROCHAIS, représentant du Conseil Départemental du Cher ;
- Mme VILLEMAIN, cheffe du service de l'eau du Conseil Départemental du Cher ;
- Mme ISAFFO, chargée de projet pour l'accompagnement des territoires de la Direction Départementale des Territoires du Cher.

II.5.3 Les actions d'information et de sensibilisation

A cause de la situation sanitaire liée à la crise du Covid19 en 2020, aucune réunion d'information sur le rôle et les missions du syndicat ou de réunion de sensibilisation grand public n'a pu être organisée. Par ailleurs, la charge de travail des agents techniques et administratif sur 2020 n'a pas permis de développer des supports ou outils d'information et de sensibilisation.

II.6. L'appropriation du territoire

Sur l'année 2020 le chargé de mission rivières continue de s'approprier davantage le territoire d'intervention du syndicat. Cette appropriation se traduit par :

- Des recherches bibliographiques et de lecture de guide de travail ;
- La planification et la réalisation de sessions de terrain (prospections diverses suites aux sollicitations d'élus ou de riverains du territoire, prospection thématique barrage de castor, protocole de suivi de l'envasement des sources de la Chantereine, prospections nocturnes à la recherche d'écrevisses autochtones , , ...) ;
- L'analyse de données en libre-service et la production de jeux de cartes d'analyse du territoire (analyses cartographiques liées au projet d'extension, analyse des données pour la concertation dans le cadre du SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration, ...).



Figure 2 : Batonnets CARHYCE de suivi de l'oxygénation des sédiments sur les sources de la Chantereine à Groises (à gauche) et écrevisse de Louisiane pêchées dans le Boisseau à Vinon

II.7. Les temps de formation, colloques et de réunions partenaires du syndicat

II.7.1. Les formations réalisées

A cause de la situation sanitaire liée à la crise du Covid19 en 2020, le chargé de mission et l'adjoint administratif du syndicat n'ont pas pu suivre de formations professionnalisantes pouvant être utiles pour leurs missions, puisque ces dernières ont été annulées.

II.7.2. Les colloques suivis

A cause de la situation sanitaire liée à la crise du Covid19 en 2020, le chargé de mission n'a pas pu suivre de colloques professionnels (journées de l'AELB, journée Régionales) puisque ces derniers ont tous été annulés.

II.7.3. Les réunions avec les partenaires techniques suivies

Au cours de l'année 2020, M. CHUPIN a assisté à plusieurs réunions techniques et administratives (principalement en visio-conférence) avec des partenaires du syndicat. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il a suivi/participé à :

- Une réunion de concertation pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027 organisée le 23 janvier 2020 par la DDT dont le but consistait à définir les objectifs d'atteinte du bon état écologique à inscrire dans le SDAGE 2022-2027 pour les masses d'eau du département du Cher ;
- Une réunion de travail organisée le 12 mars 2020 réunissant M. CHUPIN et Mme NORMAND du CD18 pour préparer les élections municipales de 2020 qui auront des répercussions sur la composition syndicale du SIRVAA ;
- Une réunion de travail organisée le 17 avril 2020 réunissant M. CHUPIN, Mme CHOUCARD de l'AELB et Mme NORMAND du CD18 afin de faire le point sur l'avancement de l'étude préalable avec le déroulement du diagnostic partagé et l'anticipation sur la rédaction du programme d'actions ;

- Une réunion de la cellule de l'eau organisée le 16 avril 2020 par le DDT du Cher dont l'objectif consistait à faire poser l'état de la ressource en eau avant le début de l'été ;
- Des réunions de la Cellule de l'eau organisées les 23 avril 2020, 27 mai 2020 et 18 juin 2020 afin de suivre la situation (météorologique, hydraulique, hydrogéologie, agricole, ...) liée à l'étiage sévère et la sécheresse de 2020 ;
- Des réunions des agents techniques et administratifs des syndicats de rivières organisées les 30 avril 2020, 18 mai 2020 et 9 juin 2020 à l'initiative des syndicats de rivières dont l'objectif consistait à travailler conjointement pour la mise en place du RIFSEEP ;
- Une réunion des chargés de missions rivières du département du Cher organisée le 28 mai 2020 à l'initiative des chargés de missions dont l'objectif était d'échanger sur les futurs travaux des syndicats de rivières et de dresser l'actualité de chaque syndicat ;
- Une réunion d'assemblée générale de l'Association Syndicale Autorisée de la Vauvise organisée le 18 juin 2020 par l'ASA de la Vauvise dont l'objectif était pour le syndicat de présenter les obligations d'entretien des cours d'eau ainsi que les modalités d'entretien, puisque cette ASA était en recherche de mécanisation pour réaliser cet entretien obligatoire ;
- Une réunion des syndicats de rivières du Cher organisée le 7 juillet 2020 par les syndicats dont l'objectif était de préparer le premier comité syndical suite aux municipales de 2020 ;
- Une réunion de travail organisée le 28 septembre 2020 réunissant M. CHUPIN, Mme CHOUCARD de l'AELB, Mme MOREAU de l'ARB et Mme NORMAND du CD18 dont l'objectif consistait à échanger sur la stratégie d'élaboration du programme d'actions du CTMA Ru-Vauvise et d'échanger sur l'organisation de la réunion de présentation de la compétence GEMAPI du 30 septembre 2020 ;
- Une réunion des chargés de mission rivières du CD18 organisée le 14 décembre 2020 par le CD18 dont l'objectif consistait à échanger sur les modalités et les priorités d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'élaboration des futurs Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques suite au passage du 10^{ème} au 11^{ème} programme de l'AELB.

II.8. Suivi de la qualité des eaux

Dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents, deux indices biologiques (IBD et I2M2) ont été réalisés sur la Belaine. Le chargé de mission rivières a alors procédé à la bancarisation de ces données sur la plateforme OSUR.

II.9. Ventilation du temps de travail

II.9.1. Ventilation du temps de travail du chargé de mission rivières

Au cours de l'année 2020, le chargé de mission rivières du SIRVAA à temps plein (1 ETP) a pu consacrer 62 % de son temps de travail sur ses missions de chargé de mission, 34 % sur la gestion du syndicat et 4% sur des missions annexes (cf. figure 3 en page 15). La part importante de son temps de travail pour la gestion du syndicat s'explique par le fait que jusqu'à la mi-mai 2020, il assurait les missions de secrétariat et de gestion des réunions syndicales. Par ailleurs, l'année a également été chargée administrativement avec le renouvellement des élus suite aux élections municipales

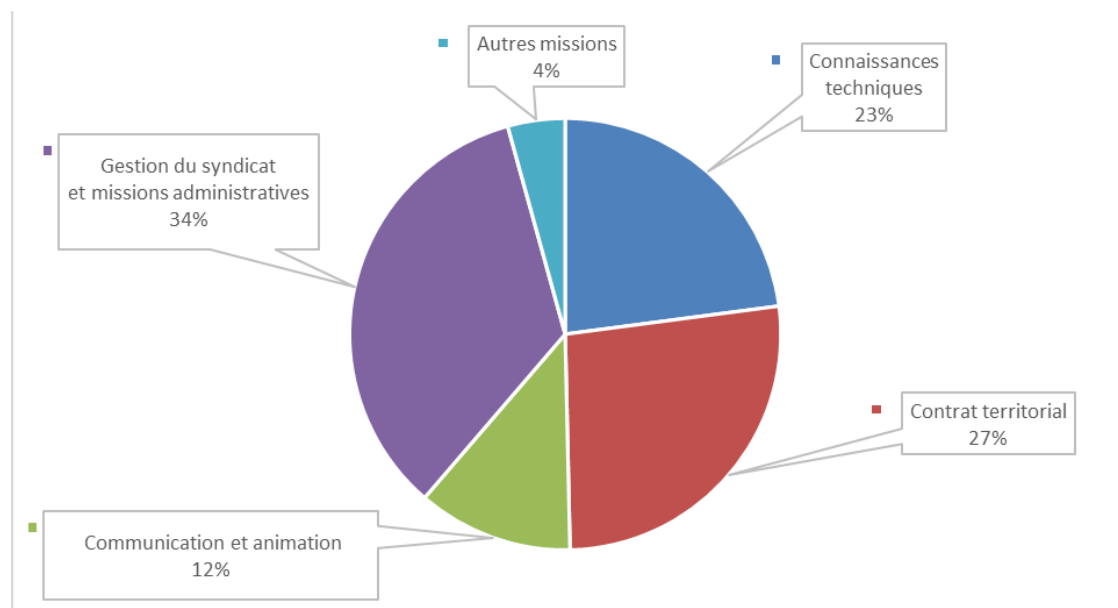


Figure 3 : Répartition du temps de travail du chargé de mission rivières (1ETP) au cours de l'année 2020

Pour rentrer plus en détail, le temps de travail du chargé de mission rivière à temps plein en 2020 peut être ventilé de la manière suivante :

- 23 % lié à l'amélioration des **connaissances techniques et connaissances de terrain**. Cette section peut être divisée en 3 sous-sections avec 4% d'analyse de données, 5% de temps de prospection de terrain, 2% de recherches bibliographiques, 10,5% de réunions techniques et à 1,5% de constitution d'un registre des propriétaires ;
- 26% lié à l'exécution de l'**étude préalable au CTMA** du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents comprenant : le suivi du bureau d'études, le travail de rédaction du programme d'actions en partenariat avec le bureau d'études, la préparation et l'organisation des réunions du CoTech et du CoPil, l'analyse et la relecture de documents produits, ... ;
- Moins d'un 1% dédié au suivi de la procédure de **marché public** avec principalement la formalisation de l'avenant n°2 et la formalisation des ordres de service et des courriers d'acceptation des prestations ;
- 12% de temps de **communication**. Cette section concerne principalement le temps de prise de contact par mail, courrier et téléphone avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers ;
- 11% de **secrétariat** impliquant la gestion administrative lié au fonctionnement interne du syndicat et le temps de travail sur la modification des statuts du SIRVAA ;
- 13,5 % de **réunions** syndicales (comité syndical, bureau, ...). Les temps de préparation de réunion et de rédaction des comptes-rendus ont été intégrés dans ce temps de travail ;
- 6% lié à la **gestion du personnel** comprenant le temps passé pour le recrutement de Mme. LEBRET en début d'année ainsi que les points d'équipes réguliers ;
- 3,5% lié à la réalisation de **dossier de subvention** comprenant la rédaction du bilan d'activité 2019 et le dossier de demande de subvention pour la cellule d'animation de 2021 ;
- 4% de **missions complémentaires** liées à la vie du syndicat.

II.9.2. Ventilation du temps de travail de l'agent administratif

Au cours de l'année 2020, l'agent administratif du SIRVAA à temps non complet de 17/35^{ème} (0,5ETP) a pu consacrer 13 % de son temps de travail sur des missions liées à la mise en place du Contrat Territorial Ru-Vauvise et au Contrat Territorial sur l'Aubois (cf. figure 4 en page 16).

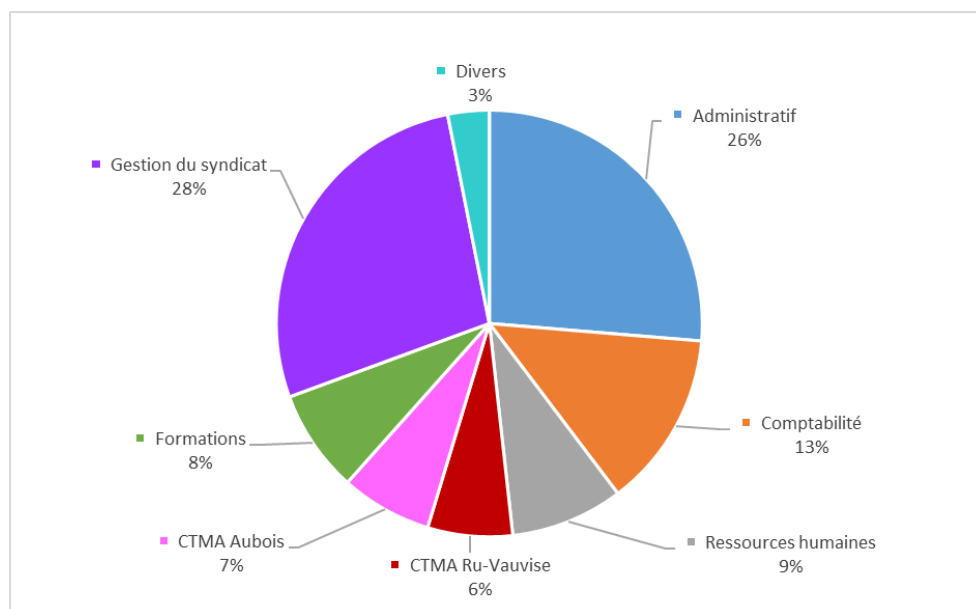


Figure 4 : Répartition du temps de travail de l'adjoint administratif (0,5ETP) au cours de l'année 2020

Pour rentrer plus en détail, le temps de travail de l'adjoint administratif à temps non complet de 17,5/35^{ème} en 2020 peut être ventilé de la manière suivante :

- 26 % lié à des tâches **administratives** avec principalement la gestion des mails, des courriers et le standard et le classement et l'archivage des documents ;
- 13% de **comptabilité** avec le traitement des titres et des mandats et la gestion des paies ;
- 9% du temps consacré aux **ressources humaines** avec des recherches bibliographiques et les points d'équipe réguliers ;
- 6% lié à la préparation du **CTMA du Ru et de la Vauvise** avec principalement la préparation des réunions et la rédaction des comptes rendus ;
- 7% lié à l'**acquisition de connaissances** pour le **CTMA de l'Aubois** et des affluents de la Loire et de l'Allier avec le suivi du questionnaire de prise de connaissance et le traitement de ce dernier dans un tableur excel ;
- 8% de temps de formations pour le secrétariat et la comptabilité au syndicat ;
- 2,4% de secrétariat avec la rédaction du règlement intérieur ;
- 25% de **réunions** syndicales (comité syndical, bureau, ...) Les temps de préparation de réunion et de rédaction des comptes-rendus ont été intégrés dans ce temps de travail ;
- 3% de **missions complémentaires** liées à la vie du syndicat.

Partie III. Budget et financement

Sur l'année 2020, une seule demande de subvention a été faite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Régional Centre Val de Loire. Cette demande concerne la cellule d'animation du contrat territorial Milieux Aquatique en cours d'élaboration et plus particulièrement la participation pour le poste de chargé de mission rivières à temps plein (1ETP) et la partition pour 1/5 du poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17/35^{ème} (0,1ETP).

Les dépenses retenues pour la cellule d'animation en 2020 s'élèvent à 52 900€ en incluant un forfait de fonctionnement de 10 000€.

Tableau 3: Plan de financement du poste de chargé de mission rivières

Organisme financeur	Montant du financement
Agence de l'eau Loire Bretagne	26 450 € TTC (taux 50% sur poste technique, poste administratif et forfait fonctionnement)
Région Centre Val de Loire	9 900 € TTC (taux 20% sur poste technique et forfait fonctionnement)
Autofinancement : SIRVAA	16 550 € TTC
Total	52 900 € TTC

Par ailleurs, le dossier de subvention de l'étude préalable au CTMA du Ru et de la Vauvise est toujours ouvert à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce dossier de subvention initié en 2018 sera clôturé à la fin de la réalisation de l'étude préalable. Lors de l'édition du dossier de subvention, le syndicat était toujours en phase de consultation des opérateurs économiques. Ainsi un montant maximum de subvention de 160 000€ y a été inscrit.

Tableau 4 : Plan de financement de l'étude préalable à la mise en place du contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents

Organisme financeur	Taux de subvention	Montant du financement
Agence de l'eau Loire Bretagne	80%	128 000 € TTC
Autofinancement : SIRVAA	20%	32 000 € TTC
	Total	160 000 € TTC

Partie IV. Analyse – Bilan – Perspectives

IV.1. Analyse et bilan de l'année 2020

Au cours de l'année 2020, la cellule d'animation, composée de deux agents, M. CHUPIN Erwan, chargé de mission rivières et Mme LEBRET Noémie, adjoint administratif, ont œuvré pour la mise en place du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents et pour initier la prise de connaissance des territoires de l'Aubois et des Affluents de la Loire et de l'Allier suite à l'extension du SIRVAA en 2019.

Pour reprendre plus en détail la réalisation de l'étude préalable pour la mise en place du CTMA du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents, l'année 2020 a été marquée par la co-construction et la validation du diagnostic partagé (phase 2 de l'étude) et par la co-construction et la validation du programme d'actions (phase 3 de l'étude). Par ailleurs, suite à la crise sanitaire du Covid 19, aux difficultés pour organiser une réunion du comité de Pilotage pour la validation du diagnostic partagé, un avenant a été signé avec le bureau d'études CE3E pour prolonger la durée de cette phase de 2 mois. Par ailleurs, le vote abstentionniste de l'ancien Président du Syndicat sur le diagnostic partagé a nécessité une rencontre avec le Directeur de la délégation Centre Loire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour s'assurer de la bonne volonté du syndicat à entreprendre une démarche de contrat Territorial.

Ensuite, au vu des difficultés rencontrées avec le bureau d'études CE3E lors de la rédaction du programme d'action, le chargé de mission rivière a renforcé son suivi et a participé activement à la hiérarchisation des actions et à l'élaboration du phasage du programme d'action de 2022 à 2027. Malgré le manque de propositions d'actions sur la restauration de zones humides, le manque de proposition de restauration de zones de frayères et le manque de propositions alternatives pour réaliser des actions de renaturation des cours d'eau, un programme d'action cohérent et principalement centré sur l rétablissement de la continuité écologique a pu émerger.

Enfin, lors de la réunion de cadrage du bureau d'études pour la rédaction des documents réglementaires pour l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Générale et pour permettre la déclaration ou l'autorisation des travaux de novembre 2020, la DDT et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont demandé au syndicat de procéder à la rencontre des propriétaires privés pour s'assurer de l'acceptation sociale des travaux. Ainsi sur la fin d'année 2020 et le début d'année 2021, le chargé de mission et les élus du syndicat ont multiplié les rencontres avec les communautés de communes, communes et propriétaires privés.

Concernant le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier dans le département du Cher, la cellule d'animation a œuvré en 2020 pour améliorer la prise de connaissance de ces nouveaux bassins-versants en proposant un questionnaire de prise de connaissance. Toutefois, ces questionnaires n'ont pas pu être traités et analysés en 2020 étant donné que les activités du chargé de mission rivières sur le second semestre 2020 étaient tournées pour la rédaction du programme d'action et pour la concertation avec les élus locaux et les propriétaires privés. Cette analyse et des visites de terrain avec les élus seront proposées pour l'année 2021.

IV.2. Perspectives pour l'année 2021

Les activités de la cellule d'animation porteront en 2021 sur la fin de l'exécution de l'étude préalable et à la phase réglementaire (Déclaration d'Intérêt Général, Dossier Loi sur l'Eau) pour la mise en place du Contrat Territorial Milieu Aquatique des bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents. A la demande de la DDT et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le syndicat a procédé sur la fin d'année 2020 à une étape de concertation avec les élus locaux et les propriétaires privés concernés par une intervention du syndicat sur les 6 années du programme d'action. Lorsque ces rencontres seront réalisées, le syndicat réalisera une nouvelle réunion du Comité de Pilotage afin d'ajuster le programme d'actions validé en Comité de Pilotage d'octobre 2020 et proposera des actions de substitution en cas d'avis négatif pour la réalisation de certaines actions. Ensuite, le bureau d'études CE3E rédigera les pièces réglementaires attendues pour permettre l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Générale incluant

le Dossier Loi sur l'eau pour permettre la déclaration ou l'autorisation du programme d'actions. La cellule d'animation réalisera alors un suivi de ces démarches réglementaires et se tiendra à disposition lors de la réalisation de l'enquête publique.

Par ailleurs, concernant le territoire de l'Aubois et des bassins-versants affluents de la Loire et de l'Allier dans le département du Cher, le chargé de mission rivières produira le cahier technique et l'ensemble des pièces administratives au 1^{er} trimestre 2021 pour permettre le démarrage de cette seconde étude diagnostique préalable au mois de mai ou juin 2021, suite à un marché public. Ainsi, sur ce dossier, la cellule d'animation suivra techniquement et administrativement l'avancement des différentes phases de cette étude diagnostique.

En 2021, la répartition du temps de travail pour le poste de chargé de mission rivières (1ETP) pourrait être la suivante (cf annexe 4) :

- 30% sur la démarche de mise en place du CTMA du bassin-versant de l'Aubois et des bassins-versants des affluents de la Loire et de l'Allier (préparation du cahier technique, procédure de marché public, suivi de l'étude préalable, participation aux investigations de terrain, ...)
- 10% sur la démarche de mise en place du CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise (suivi de l'instruction des dossiers réglementaires DIG et AEU, suivi de l'enquête publique, réunions publiques, planification des travaux du CTMA Ru-Vauvise, ...)
- 25% sur l'amélioration des connaissances techniques et du territoire (bibliographies, analyse de données, prospection de terrain, temps de formation, ...)
- 14% de gestion administrative du syndicat (élaboration de dossiers de subvention, rédaction bilan annuel activité, suivi et relecture de documents administratifs produits, préparation et participations aux réunions internes au SIRVAA, ...)
- 15% pour de l'animation et de la médiation (animation de réunions de sensibilisation des élus et riverains, réalisation de support de communication, communications diverses, ...)
- 1% pour la surveillance relative à l'état des cours d'eau sur le territoire ;
- 5% pour la réalisation de missions diverses (veille juridique, formations diverses, autres).

En 2021, la répartition du temps de travail pour le poste d'adjoint administratif (0,1 ETP) pourrait être la suivante (cf annexe 5) :

- 45% sur la démarche de mise en place du CTMA du bassin-versant de l'Aubois et des bassins-versants des affluents de la Loire et de l'Allier (rédaction des pièces administratives pour le marché public, suivi administratif de la démarche de marché public et de l'étude diagnostique préalable, ...)
- 20% sur la démarche de mise en place du CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise (suivi administratif de l'instruction des dossiers de DIG et d'AEU, suivi administratif de la procédure d'enquête publique ...)
- 20% de gestion administrative du syndicat (élaboration de dossiers de subvention, rédaction bilan annuel activité, ...)
- 15% pour de l'animation et de la médiation (participation aux opérations de communications diverses, ...).

Enfin, un planning prévisionnel reprenant les missions principales du poste de chargé de mission rivières (1 ETP) et le poste d'adjoint administratif (0,1 ETP) pour 2021 sont présentés en annexes 6 et 7.

M. GARNIER Jean-Michel, Président du SIRVAA

Je certifie avoir pris connaissance de ce rapport d'activité et valide son contenu



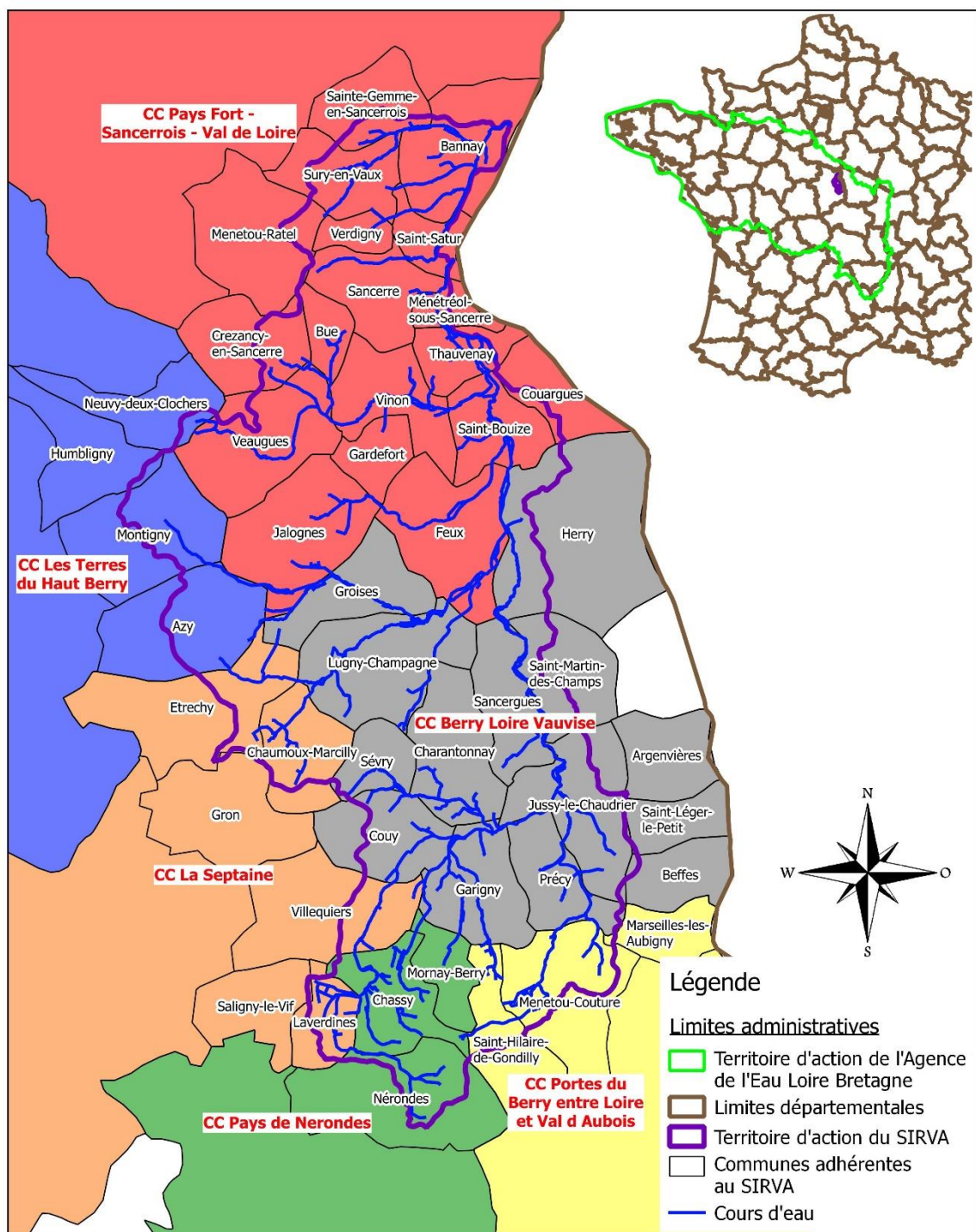
Syndicat Intercommunautaire du Ru,
S.I.R.V.A.A.
de la Vauxise, de l'Aubois et de leurs Affluents

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunautaire du Ru, S.I.R.V.A.A. de la Vauxise, de l'Aubois et de leurs Affluents'. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.

Annexe 2 : Territoire du futur contrat territorial du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents

Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunal à Fiscalité Propre sur le territoire du Ru et de la Vauvise

S.I.R.V.A.



Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents / Octobre 2017
Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne / DDT 18 BCAE /IGN

0 5 10 15 km

Annexe 3 : Questionnaire de prise de connaissance de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier

SIRVAA – Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise,
de l'Aubois et de leurs Affluents
8 rue de l'église
18 140 PRECY
secretariat.sirva@orange.fr ; 09 63 53 12 18



QUESTIONNAIRE : Prise de connaissance des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier

Nom de la collectivité : _____

Contact et coordonnées : _____

1 – Les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) du territoire :

- 1.1.** Votre collectivité est-elle traversée par un ou plusieurs cours d'eau ? OUI NON
Si oui, lesquels ? _____
- 1.2.** Votre collectivité est-elle propriétaire de parcelles en bordure de ces cours d'eau ? OUI NON
Si oui, effectuez-vous un entretien de ces bordures (en régie ou avec un prestataire) ? OUI NON
- 1.3.** Connaissez-vous les droits et devoirs qui incombent aux propriétaires le long des cours d'eau ? OUI NON
- 1.4.** Existe-t-il une association syndicale autorisée (ASA/groupement de propriétaires fonciers) pour réaliser l'entretien des cours d'eau sur votre collectivité ? OUI NON
Si oui, laquelle ? _____
- 1.5.** Existe-t-il une ou plusieurs association(s) de pêche sur votre commune ? OUI NON
Si oui, laquelle ? _____
- 1.6.** Existe-t-il des barrages, vannes, seuils ou autres types d'ouvrages sur vos cours d'eau ? OUI NON
Si oui, avez-vous une estimation du nombre de ces ouvrages ? _____
- 1.7.** Existe-t-il des étangs ou plans d'eau connectés à un cours d'eau sur votre collectivité ? OUI NON
Si oui, appartiennent-ils à votre collectivité ? OUI NON
- 1.8.** Existe-t-il des zones humides sur votre collectivité ? OUI NON
Si oui, sont-elles référencées (document d'urbanisme, zonage naturel, autres) ? OUI NON
- 1.9.** Votre collectivité présente-elle des espèces protégées (castor, écrevisses, amphibiens, ...) ? OUI NON
Si oui, lesquelles : _____
- 1.10.** Votre collectivité présente-elle des espèces invasives (ragondins, renouée, ambroisie, ...) ? OUI NON
Si oui, lesquelles : _____

2 – Altérations des milieux aquatiques :

- 2.1.** Avez-vous constaté des dysfonctionnements sur les cours d'eau de votre collectivité ? OUI NON
Si oui, quelle est la nature de ces dysfonctionnements (plusieurs réponses possibles) ?
- | | |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Qualité de l'eau | <input type="checkbox"/> Assèchements estivaux |
| <input type="checkbox"/> Inondations de zones habitées | <input type="checkbox"/> Perturbation du libre écoulement des eaux |
| <input type="checkbox"/> Déficit d'entretien de la végétation des berges | <input type="checkbox"/> Erosion de berges |
| <input type="checkbox"/> Présence d'espèces invasives (faune/flore) | |
- Autre(s) : _____

3 – Projets de la collectivité en lien avec les milieux aquatiques :

3.1. Votre collectivité a-t-elle déjà été intégrée dans une étude sur la thématique « milieux aquatiques » ou espaces naturels ? OUI NON

Si oui, dans quel cadre ? _____

3.2. Avez-vous des projets sur votre collectivité en lien avec les milieux aquatiques ? OUI NON

Si oui lesquels (plusieurs réponses possibles) ?

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Etude des cours d'eau ou zones humides | <input type="checkbox"/> Travaux de protection de berges |
| <input type="checkbox"/> Travaux de réfection de pont | <input type="checkbox"/> Mise en place de passerelle de franchissement |
| <input type="checkbox"/> Travaux de curage | <input type="checkbox"/> Travaux de rectification de cours d'eau |
| <input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de berges | <input type="checkbox"/> Création de plan d'eau |
| <input type="checkbox"/> Travaux de restauration d'ouvrage hydraulique | |

Autre(s) : _____

4 – Thématiques transverses :

4.1. Comment est distribuée l'eau potable sur votre collectivité ? _____

Quelle structure gère cette distribution : _____

4.2. Existe-il des zones de captage en eaux potables sur votre collectivité ? OUI NON

4.3. Votre collectivité, présente-t-elle un zonage pour l'assainissement collectif et non-collectif ? OUI NON

Si oui, est-ce que la zone en assainissement collectif est desservie par un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration ? OUI NON

4.4. Si votre zonage présente un secteur en assainissement non collectif, existe-t-il un SPANC ? OUI NON

Si oui, est-il géré en régie ou en délégation de service (ex : SAUR, Véolia, ...) ? OUI NON

4.5. Constatez-vous une problématique de gestion des eaux pluviales ? OUI NON

4.6. Existe-t-il un système de stockage (bassin, ...) des eaux de ruissellement ? OUI NON

4.7. Disposez-vous de dispositifs de protection en cas de crue (bassins, digues, autres) ? OUI NON

4.8. Votre collectivité est-elle engagée dans une révision de son PLU(i) ? OUI NON

5 – Les syndicats de rivière :

5.1. Avez-vous connaissance d'un syndicat de rivière dans le département du Cher ? NON OUI

Si oui, lequel ? _____

5.2. Avez-vous connaissance du SIRVAA (compétences, budget, taille, projets) ? NON OUI

5.3. Souhaitez-vous que le syndicat organise une rencontre avec votre collectivité ? NON OUI

6 – Remarques ou compléments d'informations :

Annexe 4 : Ventilation prévisionnelle du temps de travail du chargé de mission rivières (1 ETP) pour 2021

Mission	Temps de travail hebdomadaire	Temps de travail 2021	Temps de travail (%)
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	10,49 h/semaine	493.5 heures	30%
Préparation du cahier technique pour le marché public	1,06 h/semaine	50 heures	3,04%
Procédure de marché public (suivi consultation, analyse des offres)	4,26 h/semaine	200 heures	12,16%
Suivi de l'étude préalable	3,83 h/semaine	180 heures	10,94%
Participation aux investigations de terrain	1,35 h/semaine	63,5 heures	3,86%
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise	3,50 h/semaine	164,5 heures	10%
Suivi de l'instruction des dossiers réglementaires (DIG et AEU)	0,43 h/semaine	20 heures	1,22%
Suivi de la procédure d'enquête publique	0,85 h/semaine	40 heures	2,43%
Réunion publiques	0,43 h/semaine	20 heures	1,22%
Planification des travaux du CTMA Ru-Vauvise (rencontres propriétaires, plans de travaux, cahier des charges pour les travaux, ...)	1,8 h/semaine	84,5 heures	5,13%
Connaissances Techniques	8,75 h/semaine	411 heures	25%
Investigations terrain au besoin pour affiner la connaissance du territoire (préparation, terrain et compte rendu)	2,34 h/semaine	110 heures	6,69%
Développer les connaissances techniques (analyses de données, bibliographies, ...)	2,34 h/semaine	110 heures	6,69%
Réfléchir à la mise en place d'une gestion coordonnées des ouvrages hydrauliques	0,43 h/semaine	20 heures	1,22%
Elaborer des outils de suivi (techniques, financiers, ...)	0,45 h/semaine	21 heures	1,28%
Réunions avec les partenaires techniques et financiers	1,7 h/semaine	80 heures	4,86%
Formations (forums, formations, ...)	1,49 h/semaine	70 heures	4,26%
Gestion administrative du syndicat	4,89 h/semaine	230 heures	14%
Elaboration des dossiers de subvention (pièces techniques)	0,43 h/semaine	20 heures	1,22%
Réalisation du bilan annuel d'activité	0,64 h/semaine	30 heures	1,83%
Suivi et relecture des documents administratifs produits	1,28 h/semaine	60 heures	3,65%
Préparation et participation aux réunions internes au SIRVA (Comité syndical, réunion de bureau, groupe de travail, ...)	2,55 h/semaine	120 heures	7,30%
Animation et Médiation	5,25 h/semaine	247 heures	15%
Communications diverses avec les partenaires techniques et financiers	3,19 h/semaine	150 heures	9,12%
Sensibilisation et information des riverains et collectivités par le biais d'animation ou de réunions publics	1 h/semaine	47 heures	2,85%
Réalisation de support de communication	0,64 h/semaine	30 heures	1,81%
Prise de contact avec les riverains sur le terrain et apport de conseils techniques sur l'entretien des cours d'eau	0,43 h/semaine	20 heures	1,22%
Surveillance	0,36 h/semaine	17 heures	1%
Veille relative à l'état des cours d'eau sur le territoire	0,36 h/semaine	17 heures	1%
Missions diverses	1,74 h/semaine	82 heures	5%
Veille juridique	0,36 h/semaine	17 heures	1%
Formations diverses (marché public, gestion du personnel, ...)	0,74 h/semaine	35 heures	2,13%
Autre	0,64 h/semaine	30 heures	1,82%
TOTAL	35 h	1 645 heures*	100%

* Base de calcul pour le temps de travail : 35h (temps de travail hebdomadaire temps plein) x (52 -5) (semaines travaillées) = 1 645 heures

Annexe 5 : Ventilation prévisionnelle du temps de travail de l'adjoint administratif (0,1 ETP) pour 2021

Mission	Temps de travail hebdomadaire	Temps de travail 2021	Temps de travail (%)
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	1,57 h/semaine	74 heures	45%
Rédaction des pièces administratives pour le marché public	0,30 h/semaine	14 heures	8,51%
Suivi administratif de la démarche de marché public	1,06 h/semaine	50 heures	30,41%
Suivi administratif de l'étude préalable	0,21 h/semaine	10 heures	6,08%
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise	0,70 h/semaine	33 heures	20%
Suivi administratif de l'instruction des dossiers de DIG et AEU	0,21 h/semaine	10 heures	6,05%
Suivi administratif de la procédure d'enquête publique	0,49 h/semaine	23 heures	13,95%
Gestion administrative du syndicat	0,70 h/semaine	33 heures	20%
Elaboration des dossiers de subvention (pièces administratives)	0,21 h/semaine	10 heures	6,05%
Réalisation du bilan annuel d'activité	0,49 h/semaine	23 heures	13,95%
Animation et Médiation	0,52 h/semaine	24,5 heures	15%
Participation aux opérations de communication	0,51 h/semaine	24,5 heures	15%
TOTAL	3,5 h	164,5 heures**	100%

**Base de calcul pour le temps de travail : 35h (temps de travail hebdomadaire temps plein) x 0,1 (pour ,1 ETP) x (52 -5) (semaines travaillées) = 164,5 heures

Annexe 6 : Planning prévisionnel du chargé de mission rivières (1 ETP) pour 2021

Missions	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	Préparation du cahier technique pour le marché public	Procédure de marché public (lancement consultation)	Procédure de marché public (analyse des offres)	Procédure de marché public (analyse des offres)
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise	Suivi de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi de l'instruction des dossiers DIG et AEU
Connaissances techniques	Investigations terrain : frayères truites	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires
Gestion administrative du syndicat	Réalisation du bilan annuel d'activité	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat
Animation et Médiation	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin
Surveillance	Veille risque crue	Veille risque crue	Veille risque crue	
Missions diverses	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin

Missions	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Aout 2021
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi de l'étude préalable	Suivi de l'étude préalable	Suivi de l'étude préalable Participation aux investigations de terrain	Suivi de l'étude préalable Participation aux investigations de terrain
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise	Suivi de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi de la procédure d'enquête publique et prévoir réunions publiques	Suivi de la procédure d'enquête publique et prévoir réunions publiques
Connaissances techniques	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires	Investigations terrain	Investigations terrain	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires
Gestion administrative du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat
Animation et Médiation	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin
Surveillance		Suivi étiage	Suivi étiage	Suivi étiage
Missions diverses	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin

Missions	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi de l'étude préalable Participation aux investigations de terrain	Suivi de l'étude préalable	Suivi de l'étude préalable	Suivi de l'étude préalable
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise	Préparations travaux CTMA Ru-Vauvise 2022	Préparations travaux CTMA Ru-Vauvise 2022	Préparations travaux CTMA Ru-Vauvise 2022	Préparations travaux CTMA Ru-Vauvise 2022
Connaissances techniques	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires	Au besoin : investigation de terrain, analyses de données et réunions partenaires	Investigations terrain : frayères truites
Gestion administrative du syndicat	Elaboration des dossiers de subvention	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Réalisation du bilan annuel d'activité
Animation et Médiation	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin
Surveillance	Suivi étiage			Veille risque crue
Missions diverses	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin

Pas d'activité	Activité faible	Activité moyenne	Activité forte
----------------	-----------------	------------------	----------------

Annexe 7 : Planning prévisionnel de l'adjoint administratif (0,1 ETP) pour 2021

Missions	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	Avril 2021
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	Préparation des pièces administratives pour le marché public	Procédure marché public (lancement consultation)	Procédure marché public (préparation des documents administratifs)	Procédure marché public (préparation des documents administratifs)
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise	Suivi administratif de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi administratif de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi administratif de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi administratif de l'instruction des dossiers DIG et AEU
Gestion administrative du syndicat	Réalisation du bilan annuel d'activité	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat
Animation et Médiation	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin

Missions	Mai 2021	Juin 2021	Juillet 2021	Aout 2021
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi administratif de l'étude préalable	Suivi administratif de l'étude préalable	Suivi administratif de l'étude préalable	Suivi administratif de l'étude préalable
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise	Suivi administratif de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi administratif de l'instruction des dossiers DIG et AEU	Suivi administratif de la procédure d'enquête publique	Suivi administratif de la procédure d'enquête publique
Gestion administrative du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat
Animation et Médiation	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin

Missions	Septembre 2021	Octobre 2021	Novembre 2021	Décembre 2021
Démarche CTMA des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi administratif de l'étude préalable	Suivi administratif de l'étude préalable	Suivi administratif de l'étude préalable	Suivi administratif de l'étude préalable
Démarche CTMA des bassins-versants du Ru et de la Vauvise				
Gestion administrative du syndicat	Elaboration des dossiers de subvention	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Réalisation du bilan annuel d'activité
Animation et Médiation	Au besoin	Au besoin	Au besoin	Au besoin

Pas d'activité	Activité faible	Activité moyenne	Activité forte
----------------	-----------------	------------------	----------------